

SCIENCES • PALÉONTOLOGIE

Les fossiles des plages du Calvados bientôt interdits de ramassage ?

Un projet de réserve naturelle nationale des falaises jurassiques va limiter la collecte sur l'estran des Vaches noires, au grand dam des amateurs, paléontologues et acteurs locaux.

Par Hervé Morin

Publié aujourd'hui à 06h00, mis à jour à 06h00 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Les falaises des Vaches noires, en août 2019. CAMILLE PLICHARD

Les falaises des Vaches noires, entre Villers-sur-Mer et Houlgate (Calvados), sont un trésor fossilifère. De leurs marnes qui vomissent sur la plage des coulées boueuses ont été extraits, depuis le XVIII^e siècle, une myriade d'animaux disparus, datant du jurassique, il y a environ cent soixante millions d'années. C'est de leurs entrailles que sont sortis les premiers dinosaures français, décrits par Georges Cuvier (1769-1832). Mais aussi des crocodiliens, des ichtyosaures, des plésiosaures, des poissons, des mollusques, des brachiopodes et des échinodermes. Ces mondes enfouis finissent sur l'estran, à la merci des vagues et des galets qui les broient – à moins qu'une main humaine ne vienne les y cueillir.

La fouille sur la falaise elle-même est interdite, mais la collecte sur le sable sera bientôt elle aussi hors la loi, soumise à dérogations. C'est en tout cas ce que prévoit le projet de réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados, qui doit couvrir 37 kilomètres de côtes. Issu du [plan biodiversité 2018-2024](#), il a fait l'objet, en septembre, d'une enquête publique.

Le moins que l'on puisse dire est que si la création d'une réserve naturelle ne fait pas débat, l'interdiction du ramassage des fossiles a été mal accueillie. « *C'est une catastrophe pour la paléontologie* », estime Eric Buffetaut, paléontologue pour qui la philosophie de protection du patrimoine naturel, qui fonde l'interdiction, est en l'espèce « *malavisée* ». Les Vaches noires sont « *un exemple de science participative avant l'heure. On vante celle-ci, mais dans le cas présent, on veut l'interdire* ». Yves Lepage, président de l'association Sciences et géologie normandes, juge une telle mesure « *stupide et liberticide* ».

Passe-droits et privilèges

Nathalie Bardet, directrice de recherche au CNRS, actuelle présidente de l'Association paléontologique française, ne se satisfait pas des promesses de dérogations annoncées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie, qui pilote le projet : « *Donner des dérogations à certains et pas à d'autres, c'est instaurer un système de passe-droits et de petits privilèges entre amis... La dérogation devrait être pour tous et permanente, estime-t-elle, car la découverte d'un fossile est tout ce qu'il y a de plus fortuit, on ne peut prédire qui va le trouver.* » Elle redoute un effet pervers où les fossiles ramassés « *en douce* », devenus objets de recel, ne seraient plus soumis à l'œil des spécialistes. Elle cite le cas « *exemplaire* » du Dorset (Royaume-Uni), où « *toutes les parties concernées (paléontologues professionnels et amateurs, institutions et collectivités locales) ont su se mettre d'accord en bonne intelligence pour œuvrer de manière commune et collégiale à la gestion de ce patrimoine* ».

« C'est un peu dommage d'empêcher les gens de ramasser les fossiles, car la mer va les fracasser et ils seront perdus » Christian Leprévost, retraité et amateur éclairé

Karine Boutillier, directrice du Paléospace, musée municipal de Villers-sur-Mer ayant le statut de musée de France, abonde : « *Les collections de fossiles que nous présentons proviennent de collectes par des particuliers sur les plages. C'est un circuit qui fonctionne très bien, une chaîne qui va être rompue.* » Cela a conduit, en onze ans d'existence du Paléospace, à une quarantaine de publications scientifiques, dont une dizaine dans des revues à comité de lecture. Les dérogations ? « *Les fossiles reviendront au gestionnaire, le département, pas aux collectionneurs.* » Ceux-ci souhaitent-ils encore jouer le jeu ? « *C'est un peu dommage d'empêcher les gens de ramasser les fossiles, car la mer va les fracasser et ils seront perdus* », constate Christian Leprévost, retraité et amateur éclairé, qui fréquente depuis des décennies les Vaches noires. Mais aussi les sites proches du Havre, où il a trouvé des dents et un endocrâne (la partie interne du crâne) d'une espèce de requin inhabituelle, dont il a fait « *don au Paléospace pour qu'il y soit étudié* ».

Chaque jour de nouvelles grilles de mots croisés,
Sudoku et mots trouvés.

Jouer

Seule voix discordante dans ce concert de critiques, celle du géologue Jacques Avoine, retraité de l'université de Caen et président de l'Association patrimoine géologique de Normandie, qui a accompagné le bureau d'études ayant préparé le dossier de création de la réserve. Il rappelle que le ramassage des fossiles – dont « *99,99 % sont tout à fait banals* » – n'était qu'une tolérance, et que « *dans un site classé on n'a pas le droit de ramasser des matériaux* ». C'est la position adoptée par la Dreal et, dans son avis favorable, par le commissaire-enquêteur Pierre Guinot-Deléry, pour qui « *le*

domaine public maritime est un bien commun, ce qui exclut toute appropriation privée, sans autorisation du gestionnaire, de ce qu'il peut receler ».



Les falaises des Vaches noires, en août 2017. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE TOURISME

« Hors de question d'envoyer la police municipale sur l'estran pour voir si des gamins ne ramassent pas des fossiles », prévient Thierry Granturco, maire sans étiquette de Villers-sur-Mer, déterminé à attaquer le futur décret attendu pour fin 2023, qu'il juge « inapplicable », sûr du soutien de ses administrés : « Ces fossiles sont une part intime de la sociologie locale, la madeleine de tout le monde. »

Hervé Morin